

VILLE DE  
**LA TUQUE**

# COMMENT PROTÉGER TA BANDE RIVERAINE



Avril 2023

## La bande riveraine c'est quoi?

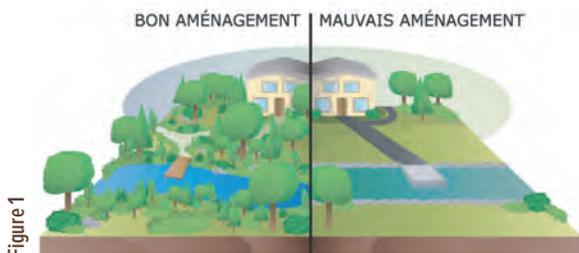
C'est une zone de transition entre les milieux aquatiques et terrestres. Afin d'assurer un rôle optimal, celle-ci doit être composée de 3 strates de végétation (herbacée, arbustive et arborescente).

## Ça sert à quoi?

- ▶ Stabiliser les berges
- ▶ Filtrer les polluants
- ▶ Réduire le ruissellement
- ▶ Réduire l'érosion des berges
- ▶ Protéger des vagues et des grands vents

## RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

- ▶ Il est interdit de couper, de tondre, de tailler ou d'altérer, d'une quelconque façon, toute végétation herbacée, y compris le gazon ou la pelouse. (Figure 1)
- ▶ Tous les murs de soutènement en bois, en blocs de remblais, en pierre ou en béton doivent être revégétalisés.
- ▶ Toutes les constructions, les ouvrages et les travaux qui sont susceptibles de détruire ou de modifier la couverture végétale des rives, de porter le sol à nu, d'en affecter la stabilité ou qui empiètent sur le littoral doivent faire l'objet d'une autorisation au préalable.



## Comment aménager un accès à l'eau?

- ▶ Doit conserver la végétation herbacée et ne pas créer d'érosion
- ▶ La pente doit être aménagée en diagonale avec le cours d'eau/lac et suivre la topographie du terrain
- ▶ Aucune excavation
- ▶ Largeur maximale de l'accès : 5 mètres si pente de moins de 30% et 1,2 mètres si pente de plus de 30%



**Vous devez toujours contacter la municipalité avant d'entreprendre des travaux dans la bande riveraine.**

# NORMES POUR LA LARGEUR DE LA BANDE RIVERAINE

	Pente	Talus	Largeur de la bande riveraine
Secteur urbain, rural ou agricole	Inférieure ou supérieure à 30 %	Moins de 5 mètres de haut	10 mètres & plus
	Supérieure à 30 %	Plus de 5 mètres de haut	15 mètres & plus
Tous les autres secteurs, tels que récréo-forestiers et forestiers			20 mètres & plus
Bail de villégiature			25 mètres & plus *

\* Superficie habitable seulement.

## EST-CE QUE C'EST POSSIBLE DE FAIRE PLUS?

**Certainement!**  
**Voici quelques idées :**

- Respecter la réglementation municipale
- Préserver la bande riveraine de tous les cours d'eau sur le terrain
- Respecter l'aspect naturel des lieux
- Privilégier les mélanges d'herbes variés
- Ne pas tondre et revégétaliser la bande riveraine
- Aménager un quai flottant ou sur pilotis
- Avoir une installation septique conforme et la vidanger minimalement au 2 ans (résidence principale) ou au 4 ans (résidence secondaire)
- N'utiliser aucun engrais ou pesticides
- Diminuer la vitesse des embarcations
- Avoir un moteur 4 temps pour vos embarcations



## INFORMATIONS :

VILLE DE

**LATUQUE**

375, rue Saint-Joseph

La Tuque (Québec) G9X 1L5

819 676-9051

[infoservice@ville.latuque.qc.ca](mailto:infoservice@ville.latuque.qc.ca)  
[latuque.ca](http://latuque.ca)